

le 6 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2014

2014 DPA 1033 Ecole maternelle 13, rue Armand Rousseau (12^{ème}). Permis de construire.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le code de l'Urbanisme et notamment l'article R. 421-1 relatif à la demande de permis de construire ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 septembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de déposer la demande de permis de construire en vue de la création de 3 classes provisoires et de sanitaires à l'école maternelle 13, rue Armand Rousseau (12^{ème}) ;

Vu l'avis du Conseil du 12^{ème} arrondissement, en date du 15 septembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à déposer la demande de permis de construire en vue de la création de 3 classes provisoires et de sanitaires à l'école maternelle 13, rue Armand Rousseau (12^{ème}).